

MAIRIE D'AIGNAN
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 juin 2022 à 20H30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 09 juin à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : Mmes SARNIGUET Chantal, PESQUIDOUX Valérie, TOUJA Noémie, MM LETELLIER Patrick, BARATAULT Philippe, GARROS Marc, DARBAS Jean-Yves, LAGARDE Michel, BARNADAS Mathieu, PERES Gérard
M LETELLIER arrive à 20h34

Etaient absents et excusés : Mme CALLAC Marie-Pierre ayant donné procuration à Mme SARNIGUET Chantal, - M AURENSAN Michel ayant donné procuration à M LETELLIER Patrick - M GARCIA Grégory ayant donné procuration à M BARATAULT Philippe – M CHANUT Michel ayant donné procuration à M LAGARDE Michel - Mme DALY Géraldine ayant donné procuration à M BARNADAS Mathieu

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2022 qui est approuvé à l'exception de M BARNADAS qui s'abstient.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout à l'ordre du jour d'un point concernant la réforme des actes administratifs. Accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Projet de nouvelle Gendarmerie**
- **Tirage au sort Jury d'assise 2023**
- **Recrutement emploi jeunes - été 2022**
- **Convention avec le Centre de Gestion pour la Protection des Données**
- **Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître - AB 164**
 - **Location licence IV**

Questions diverses

Monsieur Mathieu Barnadas est nommé secrétaire de séance.

Projet de Nouvelle Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle les informations données lors de la séance du 25 Avril en présence du Colonel MAHEY et de l'Adjudant BIDEL.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux sont vétustes, il y a un besoin de mise en conformité mais également de séparation des locaux (habitations et locaux à usage professionnel) et qu'il faut donc se prononcer sur la réalisation de ce projet de nouvelle Gendarmerie et si la Commune souhaite ou non confier la mission d'ouvrage à un bailleur social.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Yves DARBAS, vice-président de la commission finances qui présente le montage financier et les différentes solutions possibles.

La Commune peut être maître d'ouvrage : Subvention de la Gendarmerie de 18 à 20%, DETR et autres aides éventuelles, loyers 6%

La commune peut également confier l'opération à un bailleur social en fournissant le terrain et se portant caution du prêt.

M Barnadas demande si un engagement des loyers par la Gendarmerie est possible sur la longueur du prêt.

Réponse est faite que cela ne s'est pas fait jusqu'alors, la Gendarmerie garantit les loyers sur 9 ans.

M Baratault demande si les bailleurs sociaux ont été sollicités. Mr Le Maire répond que cela sera fait si le Conseil décide de faire appel à un bailleur social.

M Barnadas demande si plusieurs terrains ont été proposés à la Gendarmerie pour le nouveau projet. Mr le Maire explique que lors d'une visite leur souhait s'est porté sur le terrain Route du Lac mais la décision de proposer plusieurs terrains sera soumise au vote.

Pour la question de la construction d'une nouvelle Gendarmerie, accord à l'unanimité de conseil.

Pour la question de la maîtrise d'ouvrage par la commune avec choix de terrain, accord de l'ensemble du conseil sauf Philippe BARATAULT qui vote contre.

Les terrains proposés pour le projet sont : -Vignes Fontan Chemin de Castex
-Lotissement
-Déchetterie / Rte du Lac

Tirage au sort Juré d'Assise 2023

Mr le Maire indique qu'il convient de désigner par tirage au sort sur la liste électorale un Juré d'Assise pour Aignan pour 2023.

Noémie TOUJAS, plus jeune des conseillers donne la page numéro 25 et Marc GARROS, plus âgé de l'assemblée donne le numéro 4.

C'est Madame DESBARATS épouse AURENSAN Sylvie qui est désignée.

Recrutement emploi jeunes - été 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de recruter pour la saison 2022 du 1^{er} juillet au 31 août, 2 BNSSA pour assurer la surveillance de la baignade sur les sites base de loisirs et piscine ainsi que 10 surveillants de toboggan.

Pour le mois d'Août, il manque encore un BNSSA.

Les membres du conseil appelés à voter, donnent leur accord avec 14 voix pour, Valérie PESQUIDOUX s'abstient.

Convention avec le Centre de Gestion pour la Protection des Données

Mr le Maire indique que la Mairie traite de nombreuses données personnelles. Le respect des règles de protection des données constitue un facteur de transparence et confiance à l'égard des citoyens et des agents de plus en plus sensibles à la protection de leurs données. Les collectivités font face à de plus en plus de cyberattaques et d'incidents de sécurité.

Les obligations imposées par le RGPD sont importantes et complexes. Pour cela, le CDG propose un service mutualisé pour effectuer cette mission.

L'objectif est de conventionner avec le CDG 32 afin de lui confier l'accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre du RGPD.

Le coût annuel est de 0.90€/hbts soit 702€.

Accord à l'unanimité.

Acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître - AB 164

Mr le Maire indique qu'un bien se trouve sans propriétaire au niveau de la parcelle AB164 du 23 rue du Duc de Bouillon. Cet immeuble a été rasé par la CCAA pour un coût de 87.194€.

La commune est la seule juridiquement à pouvoir devenir propriétaire de ce bien vacant et sans maître (coût 532.80 €) et doit donc incorporer ce bien à son patrimoine.

Accord à l'unanimité.

Location licence IV

Mr le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de la licence du bar l'Encantada pour la somme de 20 000€. Pour perdurer, cette licence doit être active. Le comité technique vie économique et commerciale, suite à une demande de location de la licence IV, propose de la louer à des commerçants d'Aignan et a souhaité que nous en fassions part à la paillotte. Aujourd'hui, pour la somme de 1 500 €, le BBC est candidat à la location.

Les débats s'en suivent, le vote est reporté au prochain Conseil Municipal, après interrogation de l'ensemble des commerçants restaurateurs sur leur éventuel intérêt pour la location.

Réforme de la publicité des actes

Mr le Maire indique qu'au 1^{er} Juillet, la publication des actes administratifs se fera obligatoirement via internet.

Cependant, il existe une dérogation pour les communes de – de 3500 habitants qui pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier en mairie ou la forme électronique.

Si la forme électronique est retenue, pas besoin de délibérer cela se fera automatiquement, mais si l'affichage ou la publication sur papier en mairie est retenue, il convient de délibérer en ce sens avant le 1^{er} Juillet.

Mme PESQUIDOUX demande si le panneau d'affichage au pied de la Mairie est régulièrement consulté par les administrés. Réponse est faite que oui, de nombreuses personnes viennent lire le panneau d'affichage.

Les membres du conseil, appelés à voter, donnent leur accord à l'unanimité pour demander la dérogation et ainsi continuer à afficher les délibérations au pied de la Mairie.

Questions diverses

M BARNADAS demande où en est la demande de l'association des parents d'élèves de mise à disposition de salle pour les cours d'Anglais suite à la réponse négative de la Communauté de Communes transférée à la mairie par mail.

Réponse est faite que ce mail n'est pas parvenu, demande à Mr BARNADAS de le renvoyer.

M BARNADAS indique que le collègue n'a pas eu de retour concernant sa demande de mesure de responsabilisation et s'il serait possible d'en avoir une rapidement.

Réponse est faite qu'une rencontre est prochainement prévue avec les agents techniques et un retour sera fait au collègue pour le Conseil d'Administration du 04 Juillet.

M BARNADAS indique qu'il peut être un relais au niveau du collègue.

M LETTELIER indique qu'il a contacté Mme RÉGNAULT, secrétaire générale de sous-préfecture au sujet de sa facture impayée. Elle lui aurait indiqué que si sa facture avait été inscrite en fonctionnement et non en investissement il aurait pu être payé.

M Le Maire répond que le choix d'inscrire cette dépense en investissement sur le budget assainissement a été fait par le conseiller aux décideurs locaux en réponse à des règles budgétaires au moment de la construction du budget car c'est une nouvelle canalisation qui a été posée.

M LETTELIER indique que M LE MAIRE est un menteur et un imbécile.

Mme SARNIGUET donne une information au sujet du PLUI. Elle indique qu'il a été refusé par la CDPENAF. Il va y avoir une remodification du PADD. M BARNADAS demande à recevoir le rétroplanning du PLUI.

M LE MAIRE informe que du bois de chauffage a été débardé dans la forêt. Un nettoyage des petites branches restantes va être effectué et le bois vendu pour une solution bois énergie. Il conviendra de faire un avenant au contrat ou une délibération.

M LETTELIER demande si les arbres tombés dans le lac ont été enlevés. Réponse est faite que pour partie, oui ils sont enlevés.

M BARATAULT demande si les arbres coupés autour du lac sur les parcours pédestres ont été nettoyés. Réponse est faite que c'est en cours, cela sera fait courant juin/juillet. Il y a un manque de main-d'œuvre dans le secteur du bucheronnage, les délais sont donc plus longs.

M LE MAIRE indique que la commission des bâtiments communaux se réunira le vendredi 17 Juin avec à l'ordre du jour le bilan des travaux effectués sur les deux dernières années et ceux à prévoir afin de faire un plan prévisionnel des investissements.

Il indique également que la commission aménagement urbain a travaillé sur la circulation du centre bourg et notamment la Rue Saint Saturnin qui deviendra sens unique avec une priorité aux piétons.

M BARNADAS demande si le conseil devra se prononcer à ce sujet, réponse est faite que non, ce sont des arrêtés du Maire.

M LE MAIRE indique également que des chemins ont été sortis de la liste des chemins transférés à la CCAA (chemin de Guilhemblanc, chemin des lagunes)

M LETELLIER indique que le Chemin Bordegeille est empierré mais pas encore goudronné.

M LE MAIRE demande à M LETELLIER de renvoyer le plan de curage à la CCAA.

Mme SARNIGUET informe qu'Aignan en tant que ville taurine va organiser par l'intermédiaire de Mr BABOT la visite des arènes du 15/06 au 15/09. Elle demande à M BARNADAS si l'association des parents d'élèves d'Aignan pourrait mettre à disposition une tablette afin que l'association puisse diffuser une vidéo lors des visites.

C'est ok, la tablette sera mise à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et cinquante-neuf minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 15 Juin 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 15 Juin 2022

Le Maire,
Gérard PÉRÈS.